
Le costume

Publié le 29/03/2012



A la Révolution, les notaires présents à la Réunion de Etats Généraux ont porté le costume du Tiers Etat, lequel a été adopté depuis par les notaires de Paris.

Les notaires faisaient partie sous l'ancien Régime des « **gens de robe** » et ils portaient lors des évènements professionnels ou officiels une robe noire et un bonnet carré.

A la Révolution, les notaires présents à la réunion de Etats Généraux ont porté **le costume du Tiers Etat, lequel a été adopté depuis par les notaires de Paris.**

Les notaires parisiens le portent notamment pour aller prêter serment devant le Président du Tribunal de grande instance, lors de leur entrée en fonction, puis devant l'assemblée générale de tous les notaires de la Compagnie. Récemment, le costume a fait l'objet d'une version féminine.